



## VALLEE SUD – GRAND PARIS

### ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL

#### CONSEIL DE TERRITOIRE

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

#### SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2018

Nombre de Conseillers en  
exercice.....80

**Objet : Approbation de la  
modification simplifiée n° 1  
du PLU de Sceaux**

Affiché le :

04/10/2018

En Préfecture le :

03/10/2018

Certifié exécutoire  
Pour le Président et  
Par délégation

Michel GUENNEAU  
Directeur général  
des services

Par suite d'une convocation en date du 19 septembre 2018, les membres composant le Conseil de Territoire se sont réunis à 18h30 Salle des Fêtes Léo Ferré - BAGNEUX sous la présidence de Monsieur Jean-Didier BERGER, Président.

**ETAIENT PRESENTS :** M. Jean-Didier BERGER, M. Georges SIFFREDI, Mme Marie-Hélène AMIABLE, M. Jean-Loup METTON, M. Jean-Yves SENANT, M. Jean-Pierre SCHOSTECK, Mme Jacqueline BELHOMME, M. Benoit BLOT, M. Laurent VASTEL, M. Philippe LAURENT, M. Yves COSCAS, M. Rodéric AARSSE, Mme Rachel ADIL, M. Joël ALLAIN, M. Jean-Philippe ALLARDI, M. Antoine BOUCHEZ, M. Jean-Paul BOULET, Mme Chantal BRAULT, M. Jean-Claude CAREPEL, M. Patrice CARRÉ, M. Serge CORMIER, Mme Armelle COTTENCEAU, Mme Sylvie DONGER, Mme Claude FAVRA, M. Jean Marc FEULLADE, Mme Gabrielle FLEURY, M. Bernard FOISY, Mme Pénélope FRAISSINET, Mme Muriel GALANTE-GUILLEMINOT, Mme Dominique GASTAUD, Mme Taousse GUILLARD, M. Jean-Patrick GUIMARD, M. Mouloud HADDAD, Mme Carole HIRIGOYEN, Mme Roselyne HOLUIGUE-LEROUGE, Mme Colette HUARD, Mme Maryse LANGLAIS, M. Jean-Pierre LETTRON, M. Alain LE THOMAS, M. Jean-Paul MARTINERIE, Mme Pascale MEKER, Mme Françoise MONTSENY, Mme Corinne PARMENTIER, Mme Perrine PRECETTI, Mme Christine QUILLERY, Mme Véronique RADOARISOA, Mme Isabelle RAKOFF, Mme Isabelle ROLLAND, M. Patrice RONCARI, Mme Nadia SEISEN, M. Yves SÉRIÉ, M. Jean-Emile STEVENON, Mme Irène TSILIKAS, M. Thierry VIROL, M. Said ZANI.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :**

M. Thierry BRACONNIER à M. Jean-Paul BOULET, M. Elie DE SAINT JORES à M. Georges SIFFREDI, M. Patrick DONATH à Mme Maryse LANGLAIS, M. Joël GIRAULT à M. Jean-Loup METTON, M. Serge KEHYAYAN à M. Jean-Didier BERGER, M. Jacques LEGRAND à M. Jean-Yves SENANT, Mme Pascale MALHERBE à M. Jean-Claude CAREPEL, Mme Aicha MOUTAOUKIL à Mme Corinne PARMENTIER, M. Philippe RIBATTO à Mme Muriel GALANTE-GUILLEMINOT, M. Carl SEGAUD à Mme Pénélope FRAISSINET, M. Joaquim TIMOTEO à Mme Françoise MONTSENY.

**ABSENTS EXCUSES :**

M. Philippe LOREC, M. Pascal COLIN, Mme Patricia CHALUMEAU, Mme Nathalie LÉANDRI, M. Jean-Yves LE BOURHIS, Mme Corinne MARE-DUGUER, M. Philippe MARTIN, M. Pierre MEDAN, M. Philippe PEMEZEC, Mme Erell RENOARD, M. Roberto ROMERO AGUILA., Mme Sophie SANSY, Mme Stéphanie SCHLIENGER, M. Philippe SERIN,

- 1) Le Président, ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.
- 2) Monsieur Yves COSCAS est désigné pour remplir ces fonctions.

**CONSEIL DE TERRITOIRE**  
**Séance du 25 septembre 2018**

**Objet : Approbation de la modification simplifiée n° 1 du PLU de Sceaux**

**Le Conseil de Territoire,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 5219-5 et R.5211-41 ;

**VU** le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L 101-1, L 101-2, L 153-37, L 153-45, L 153-48, R 153-20 et R 153-21 ;

**VU** la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles ;

**VU** la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République et création, dans le périmètre de la métropole du Grand Paris, au 1<sup>er</sup> janvier 2016, des établissements publics de coopération intercommunale dénommés Etablissements Publics Territoriaux (EPT) ;

**VU** le décret n°2015-1655 en date du 11 décembre 2015, relatif à la Métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'Etablissement public territorial dont le siège social est à Antony dans les Hauts-de-Seine ;

**VU** la délibération du Conseil de Territoire de l'Etablissement public territorial Vallée Sud - Grand Paris du 27 septembre 2016 approuvant le PLU de la commune de Sceaux ;

**VU** l'arrêté du Président de l'Etablissement public territorial Vallée Sud - Grand Paris en date du 20 avril 2018 n° A20/2018 portant engagement de la procédure de modification simplifiée n° 1 du PLU de la commune de Sceaux ;

**VU** la décision n°MRAe 92-004-2018 du 28 mai 2018 de la Mission Régionale de l'Autorité environnementale dispensant de réaliser une évaluation environnementale du projet de modification simplifiée n° 1 du PLU de la commune de Sceaux ;

**VU** la délibération du Conseil de Territoire de Vallée Sud - Grand Paris en date du 29 mai 2018 fixant les modalités de mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée n° 1 du PLU de la commune de Sceaux ;

**VU** le dossier de modification simplifiée comprenant l'exposé des motifs, les avis émis par les personnes publiques associées ainsi que les observations du public ci-annexé ;

**VU** l'avis favorable de la Chambre de Commerce et de l'Industrie des Hauts-de-Seine et de Monsieur le Maire de Sceaux ;

**VU** le bilan de la mise à disposition ci-annexé ;

**VU** l'avis de la Commission Habitat, aménagement et urbanisme, développement économique et social, développement durable et environnement du 18 septembre 2018 ;

**CONSIDERANT** que la mise à disposition du dossier au public s'est déroulée du 15 juin 2018 au 16 juillet 2018 inclus et que le projet a fait l'objet de six courriers électroniques ;

**CONSIDERANT** qu'il n'est pas tenu compte des avis et des observations émis par le public ;

**CONSIDERANT** que la modification simplifiée n° 1 du PLU de Sceaux est prête à être approuvée conformément aux articles susvisés du Code de l'Urbanisme ;

**Après en avoir délibéré à l'unanimité (1 abstention, 0 ne prend pas part au vote)**

**ARTICLE 1 - APPROUVE**, telle qu'elle est annexée à la présente délibération, la modification simplifiée n° 1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Sceaux.

**ARTICLE 2 - PRECISE** les mesures de publicité de la présente délibération qui :

- sera affichée pendant un mois au siège social et au siège administratif de l'Etablissement public territorial Vallée Sud - Grand Paris ;
- sera affichée pendant un mois à l'Hôtel de Ville de Sceaux ;
- fera l'objet d'une mention dans le journal suivant : Le Parisien – Edition des Hauts-de-Seine ;
- sera publiée au recueil des actes administratifs mentionné à l'article R 5211-41 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**ARTICLE 3 – PRECISE** que le dossier du PLU de la commune de Sceaux modifié sera tenu à la disposition du public au siège administratif de l'Etablissement public territorial Vallée Sud - Grand Paris au 28 rue de la Redoute 92260 Fontenay-aux-Roses ainsi qu'au Service Urbanisme de la mairie de Sceaux au 122 rue Houdan 92330 Sceaux.

**ARTICLE 4 - PRECISE** que la présente délibération sera exécutoire à compter de sa transmission en Préfecture, du premier jour de son affichage et de sa mention dans le journal prévu à l'article 2 de la présente délibération.

**ARTICLE 5 – PRECISE** que la présente délibération sera transmise à :

- Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine,
- Monsieur le Maire de Sceaux.

Pour extrait certifié conforme, - 2 OCT. 2018

  
Le Président du Territoire  
Vallée Sud – Grand Paris  
Jean-Didier BERGER

1000 1000 1000